
Plan local d'urbanisme

Commune de Fouesnant

Rapport de Présentation – tome 1

Annexe 9 - Transports et mobilité



Sommaire

1-	Les tendances constatées à l'échelle du SCoT de l'Odet	3
2-	La voiture, un moyen de transport encore largement privilégié par les fouesnantais	5
3-	La desserte routière de Fouesnant	7
	Les déplacements routiers	7
	Trafic routier	8
	Sécurité routière	9
4-	La desserte en bus et en car	10
5-	La présence d'aires de covoiturages sur la commune et à proximité	11
6-	Les autres types de desserte à Fouesnant	12
	La desserte ferroviaire	12
	La desserte aérienne	12
	La desserte maritime	12
7-	La poursuite du développement du réseau de liaisons douces	13
	Les déplacements piétons	13
	Les déplacements vélos	13
8-	Synthèse de l'analyse des transports et de la mobilité	16



1- Les tendances constatées à l'échelle du SCoT de l'Odét

1. Source : SCoT de l'Odét

- **87,7% de ménages résidents du SCoT de l'Odét sont équipés d'au moins une voiture en 2019**, une proportion légèrement supérieure à la moyenne française (84% des ménages motorisés). Corolairement, il y avait 12,3% de ménages non-motorisés. Le taux de motorisation a augmenté continuellement entre 1990-2013 avant de stagner entre 2013-2019. D'importantes **disparités dans le taux de motorisation** sont observées sur le territoire : 1,13 véhicules/ménage en moyenne à Quimper (caractère urbain plus marqué). A contrario ces taux sont les plus élevés dans les communes péri-urbaines et rurales (faible densité du territoire, distance de déplacement vers les emplois/équipements/services) et un effet de moindre motorisation est constaté sur les communes littorales (plus de personnes retraitées, ménages de plus petite taille).
- Les **déplacements domicile-travail** représentent 28% des déplacements en Cornouaille. Entre 1999-2020, les **habitudes de déplacements des résidents de l'Odét ont peu évolué**. Néanmoins sont observées une diminution du recours à la marche en faveur des transports collectifs et un rebond de l'utilisation de la voiture entre 2006-2020 après une baisse constatée entre 1999-2006.

Parmi les facteurs permettant d'expliquer la baisse du recours à la marche dans les déplacements domicile-travail : **l'éloignement des zones d'emplois aux zones d'habitations**. Une évolution constatée entre 2009-2020, est qu'il y a de moins en moins de personnes en emplois résidant dans la commune dans laquelle ils travaillent, même si la part de personne habitant et travaillant au sein de la même commune reste importante. Cela indique qu'il y a un potentiel de report modal très conséquent pour ce type de déplacement : plus de 88% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture alors que plus de 44% de ces déplacements sont intracommunaux.

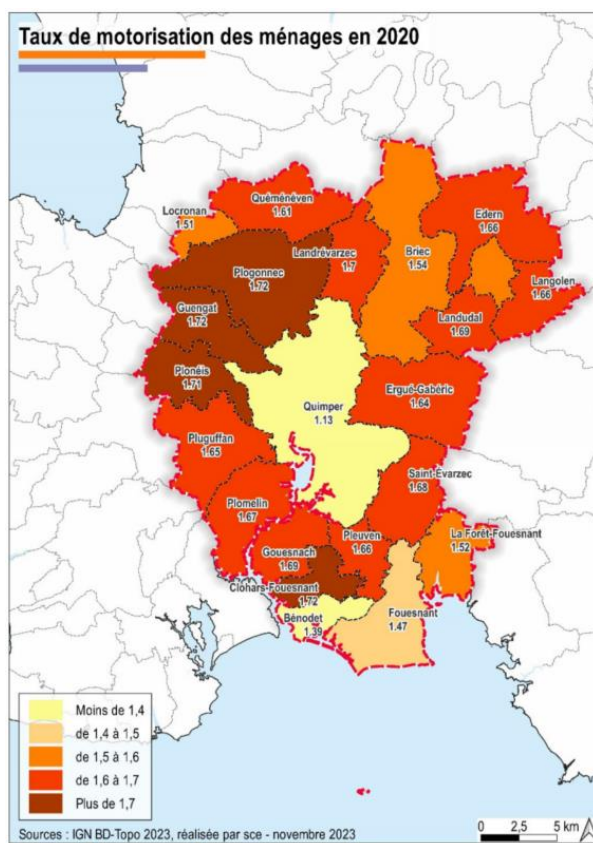
- Pour les **flux tous motifs confondus, une large majorité des déplacements sont réalisés au sein même des EPCI** : 68% des flux sont internes à l'ancien EPCI Quimper Communauté (*Source : enquête de 2013*), idem pour la CCPF avec 53% des déplacements réalisés qui sont internes au territoire.
- **L'axe majeur du territoire E60 – RN165 est le plus circulé** sur le territoire avec des flux de 30 000 véhicules/jour en moyenne (au Nord, au Sud du territoire et à Quimper). Les autres axes les plus empruntés sont les voies de contournement de Quimper, la RD785 (20 000 véhicules/jours en moyenne), puis la RD765 et la RD15 (avec 10 000 véhicules/jour) et la RD39 (7 500 véhicules/jour). En-dehors des périodes touristiques, le réseau routier du SCoT n'est que peu sujet à la congestion.
- Les **plus fortes densités d'accidents de la route** sont sur les voies de circulations présentant les densités de circulation les plus importantes, en particulier sur les axes aux abords de l'agglomération de Quimper.
- La **gare de Quimper** est desservie par plusieurs lignes vers et en direction de Paris, Brest, Nantes et Lorient. Elle a connu une **hausse de fréquentation** en 2019 avec 15% de voyageurs supplémentaires par rapport à 2015. Par ailleurs, des aménagements ont été réalisés aux abords de la gare afin d'en faire un pôle d'échanges multimodal.
- Le **territoire du SCoT est desservi par 19 lignes de cars interurbains** du réseau BreizGo, qui relie les pôles urbains de Bretagne en desservant de nombreuses communes de taille moyenne à petite. L'EPCI de QBO dispose également d'un service de transport à la demande.
- Le **territoire du SCoT est doté de façon hétérogène d'aménagements cyclables** : ils sont concentrés dans l'agglomération quimpéroise et les communes littorales. Les communes situées dans les zones les moins densément peuplées du territoire en sont presque dépourvues. Les quelques grands itinéraires sont : entre les bords du Steïr à Guengat et Douarnenez, entre les abords de la RD785 à Pluguffan et Pont-l'Abbé et entre le quartier de Beg-Meil à Fouesnant et le centre-bourg de Saint-Évarzec. En-dehors de ces itinéraires aux aménagements continus, le réseau de liaisons cyclables souffre toujours de discontinuités. Dans les communes côtières, le réseau cyclable comporte plusieurs itinéraires continus permettant de relier les communes. Il est centré sur le centre-bourg de Fouesnant : Bénodet/Fouesnant ; Centre-bourg Fouesnant/Beg-Meil ; Fouesnant/Saint-Évarzec ; Fouesnant/La Forêt-Fouesnant. D'autres aménagement



sont présents ponctuellement dans cette zone littorale, mais ils sont largement disjoints des autres aménagements.

- **Les projets de développement de l'offre des modes actifs** : l'objectif principal de la Stratégie Finistère Cyclable 2021-2027 est de créer les conditions pour tripler les déplacements à vélo en Finistère d'ici 2025 et les quadrupler pour 2030. Au niveau des EPCI : la CCPF a établi son schéma d'itinéraires cyclables en 2021 et prévoit la création de nouvelles liaisons intercommunales ainsi que des connexions avec les EPCI voisins (dont QBO), en particulier pour développement des déplacements utilitaires. QBO a également élaboré son Schéma Directeur des Mobilités Actives en 2023, qui prévoit le développement des déplacements piétons et cyclables sur le territoire à horizon 2030.

(Source : SCoT de l'Odet)



Auteur : FLA Date : 17/11/2023 230734_SCoT_ODET_MOB.qgz



Auteur : FLA Date : 17/11/2023 230734_SCoT_ODET_MOB.qgz



2- La voiture, un moyen de transport encore largement privilégié par les fouesnantais

Source : Insee RP 2021 ; Projet de territoire du Pays Fouesnantais, Horizon 2023

L'Insee a recensé en 2021, 3 916 actifs à Fouesnant, dont 3 531 actifs ayant un emploi. Ces actifs engendrent une multitude de flux automobiles quotidiens à la fois vers les lieux d'emplois de la commune mais également vers les bassins d'emplois voisins (Quimper, ZA de Troyalac'h à Saint-Évarzec...). Les actifs fouesnantais allant travailler à l'extérieur sont d'ailleurs plus nombreux (67,5%) que ceux restant travailler sur la commune (32,5%).

Sur l'ensemble des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, 88,4% utilisent leur voiture chaque jour pour se rendre au travail, ce qui démontre une forte dépendance aux véhicules personnels. Cela peut s'expliquer notamment par la superficie du territoire, un habitat diffus, les longues distances entre le domicile et le lieu de travail, ce qui n'incite pas nécessairement à l'utilisation des modes doux.

D'autre part, seuls 4% des actifs de Fouesnant utilisent les modes doux (marche à pied et vélo) et moins de 2% empruntent les transports en commun. A noter également une proportion de près de 5% d'actifs n'ayant pas à se déplacer pour travailler.

L'utilisation de la voiture (pour les déplacements domicile-travail) reste donc fortement majoritaire sur le territoire, un phénomène observé aussi à l'échelon national mais pour lequel des réflexions, des études et des projets émergent sans cesse, visant à répondre aux enjeux environnementaux, aux besoins d'aujourd'hui et à ceux de demain.

A noter que le **projet de territoire à horizon 2030** de la **Communauté de Communes du Pays Fouesnantais** fixe dans un axe intitulé « Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables », l'objectif de « Développer les mobilités alternatives à la voiture ». Il est notamment question de :

- Elaborer une stratégie globale sur la mobilité à l'échelle de la CdC ;
- Déployer les aménagements et services permettant de développer les mobilités actives sur le territoire ;
- Réduire l'utilisation de la voiture.

L'intercommunalité souhaite centrer son action sur le développement massif du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire, en complément notamment des axes routiers majeurs afin d'accélérer l'usage du vélo par les habitants et en particulier les salariés.

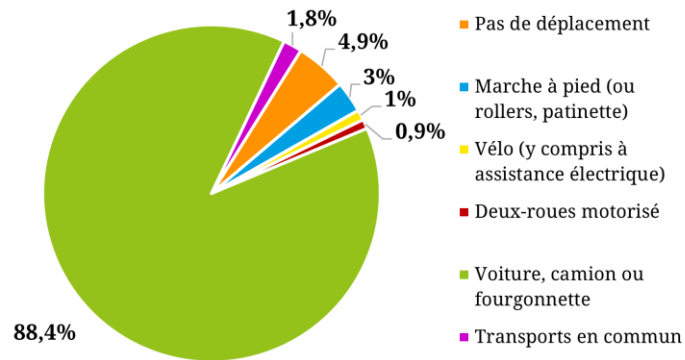
	2015	%	2021	%
Ensemble	3 526	100	3 627	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	1 280	36,3	1 178	32,5
dans une commune autre que la commune de résidence	2 246	63,7	2 449	67,5

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone (Source : Insee RP 2021)



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

Insee 2021





3- La desserte routière de Fouesnant

Source : Conseil départemental du Finistère ; Inforoute29 ; Document Général d'Orientations 2023-2027 sécurité routière (Préfet du Finistère) ; Magazine municipal « Fouesnant Mag' », juin 2024

Les déplacements routiers

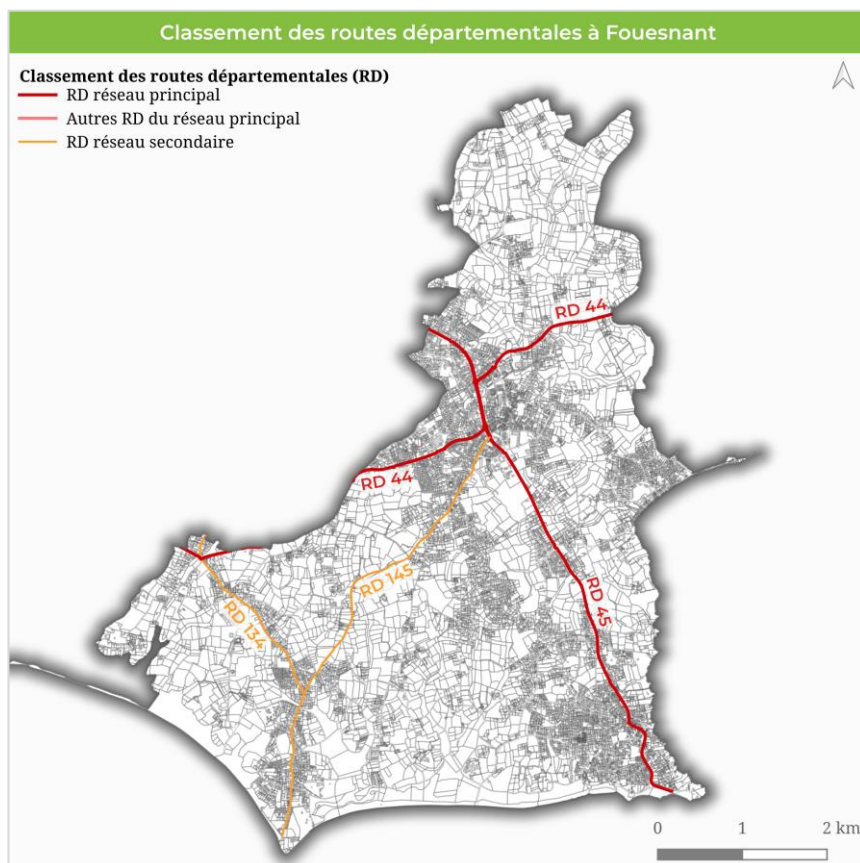
Le territoire de Fouesnant est traversé par 4 axes majeurs, à savoir :

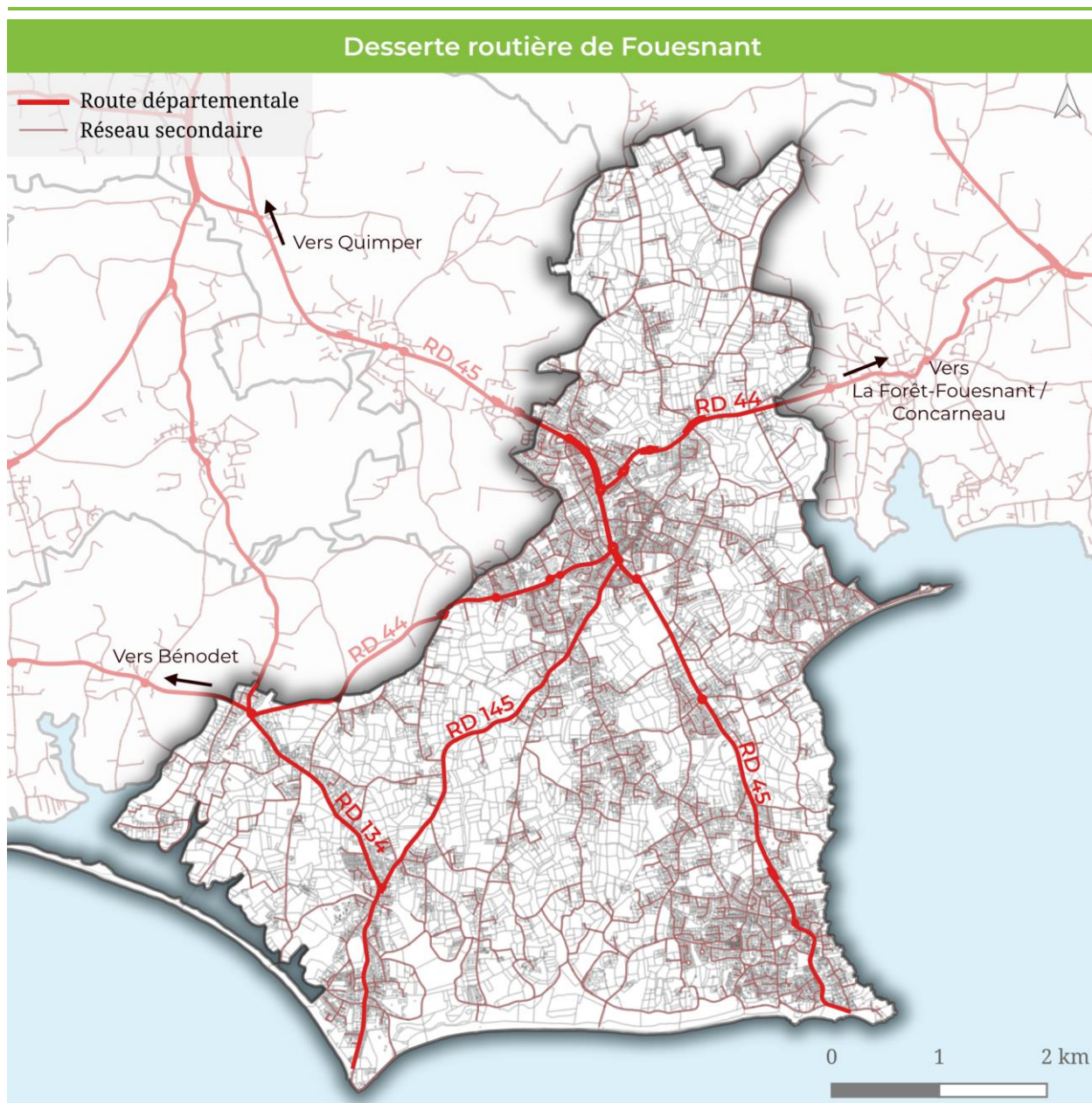
- La **RD 45** qui traverse Fouesnant du Nord-Ouest au Sud-Est. Elle permet notamment de relier Clohars-Fouesnant au centre-ville, puis au secteur de Beg-Meil.
- La **RD 44** qui traverse le territoire du Sud-Ouest au Nord-Est. Elle relie Bénodet à la Forêt-Fouesnant en passant par Fouesnant au niveau de Pont-Henvez et du centre-ville.
- La **RD 145** qui part du centre-ville de Fouesnant pour se rendre vers le cœur urbain du secteur de Moustierlin.
- La **RD 134** qui passe dans la partie Sud-Ouest du territoire communal. Elle relie la Pointe de Moustierlin à la commune de Clohars-Fouesnant.

Les RD 45 et 44 relèvent du réseau départemental principal, tandis que les RD 145 et 134 constituent le réseau départemental secondaire.

La commune est également structurée par des voies secondaires, communales, qui se répartissent sur l'ensemble de son territoire.

En voiture, Fouesnant est localisée à environ : 15 km de Quimper (20 min), 88 km de Brest (1h), 60 km de Lorient (55 min), 200 km de Rennes (2h20) et 558 km de Paris (5h30).





Trafic routier

Les sections de RD 44 et RD 45 entre la Forêt-Fouesnant et le centre-ville de Fouesnant, puis le secteur de Beg-Meil sont les plus empruntées sur le territoire communal. Il s'agit de l'axe principal emprunté par les automobilistes venant depuis l'Est de la commune (Concarneau, Quimperlé, Lorient, Vannes...). D'autre part, la portion de RD 45 entre le centre-ville et Beg-Meil, un important secteur touristique de la commune, dessert également un certain nombre de quartiers résidentiels (Lespont, Quinquis...). Ainsi, selon les comptages routiers réalisés par le département, la Moyenne Journalière Annuelle Tout Véhicule (MJATV) de 2022 était de 10 000 à < 20 000 véhicules (2 sens cumulés) sur ces 2 portions.

Le rapport du Conseil départemental sur le trafic routier sur les routes départementales du Finistère, indique par ailleurs que des variations sensibles du trafic saisonnier sont relevées durant la période estivale sur les routes desservant les principales zones touristiques situées sur le littoral. Certaines sections voient alors le trafic doubler, voire même tripler l'été en comparaison à la période hivernale. Sur la RD 44 (entre la Forêt-Fouesnant et le centre-ville de Fouesnant), en 2022, ces chiffres pouvaient aller de 9 300 à 16 100 véhicules / jour.



Les autres portions de routes départementales sont quant à elle un peu moins fréquentées :

- La section de la RD 145 entre le centre-ville et Clohars-Fouesnant et la section de la RD 44 entre le centre-ville et Bénodet comptaient en moyenne journalière annuelle entre 5 000 et < 10 000 véhicules en 2022.
- La MJATV des RD 134 et RD 145 était de 2 000 à < 5 000 véhicules (2 sens cumulés) en 2022.

Sécurité routière

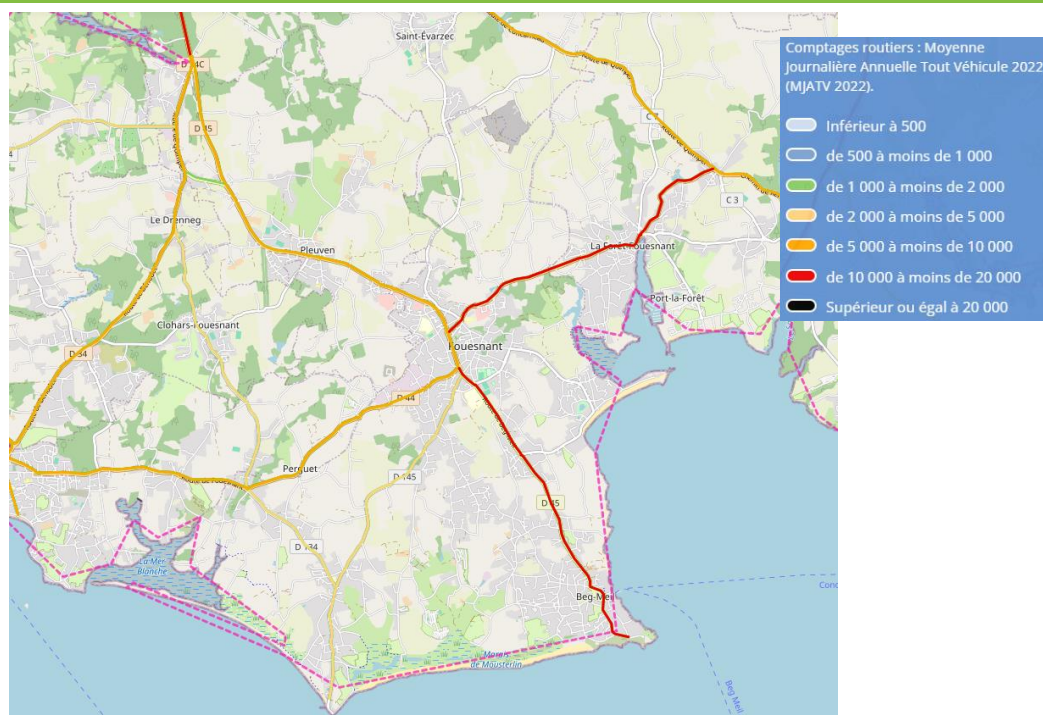
Conformément aux dispositions de l'article L.101-2 4° du Code de l'Urbanisme, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre l'objectif de sécurité publique et en particulier la sécurité routière. En effet, les choix effectués pour le développement de l'urbanisation ont des conséquences directes sur les besoins de déplacements et ainsi sur les conditions de sécurité routière sur le territoire concerné.

Au-delà des caractéristiques des infrastructures, le document d'urbanisme peut ainsi influencer sur la sécurité routière, par le choix des zones de développement, par les modalités de déplacement offertes aux usagers, par la perception du danger en zone bâtie et par les conditions de fluidité du trafic.

Lors de l'élaboration du règlement graphique, le travail avec la commune permettra d'identifier les secteurs potentiellement accidentogènes.

Par ailleurs, selon le Document Général d'Orientations 2023-2027 sur la sécurité routière livré par le préfet du Finistère, les accidents de la route relèvent principalement de mauvais comportements. Il précise que le mode d'action à privilégier au départ est notamment l'information, la communication, la formation et l'éducation.

De cette manière, en parallèle des nombreux travaux entrepris par la commune depuis plusieurs années sur l'espace routier (aménagement de carrefours, nouvelles signalétiques, amélioration des voiries...), Fouesnant mène également des actions de prévention auprès des conducteurs. En effet, chaque année en septembre, la municipalité soutient une journée de sensibilisation organisée par l'Auto-école de Cornouaille et organise aussi des ateliers de prévention à destination des seniors.



Extrait - comptages routiers de la MJATV de 2022 (Source : Inforoute29)



4- La desserte en bus et en car

Source : BreizhGo

La commune de Fouesnant est desservie comme le reste du territoire breton par le réseau de transport BreizhGo.

Deux lignes de car interurbain desservent la commune vers Quimper à l'année :

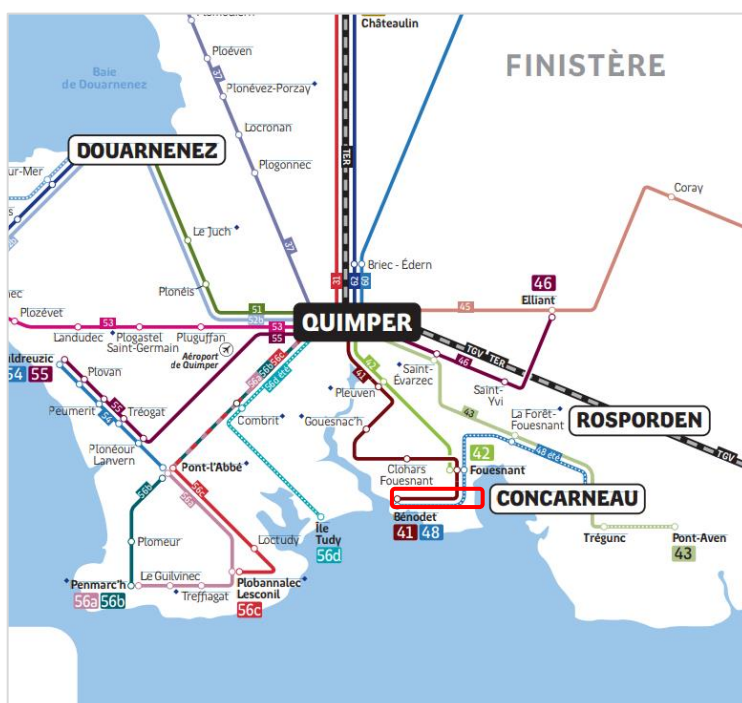
- Ligne 41 : Bénodet – Quimper
- Ligne 42 : Fouesnant – Quimper
- + Ligne 48 (saisonnière) : Bénodet- Concarneau, vient également compléter le réseau durant l'été

La commune compte au total, une douzaine d'arrêts de car sur son territoire, permettant de se rendre dans les différentes agglomérations et en particulier dans les secteurs touristiques localisés sur son littoral.

Fouesnant est également desservie par une **pluralité de lignes de car scolaire** desservant Fouesnant et les communes voisines vers les différents établissements scolaires de Fouesnant :

- Lignes 4120 / 4121 : Bénodet – Fouesnant
- Lignes 4122 / 4123 : Clohars-Fouesnant/Pleuven – Fouesnant
- Ligne 4221 / 4222 : Fouesnant – Fouesnant
- Lignes 4225 / 4226 : Gouesnac'h – Fouesnant
- Lignes 4227 / 4228 : Pleuven / Fouesnant
- Lignes 4320 / 4321 : La Forêt-Fouesnant – Fouesnant
- Lignes 4220 / 4322 / 4323 / 4324 : Saint-Évarzec – Fouesnant

Les lignes de car interurbain 41 et 42 permettent également de rejoindre les établissements scolaires de Quimper.



Extrait – Carte de réseau BreizhGo
(Source : BreizhGo)



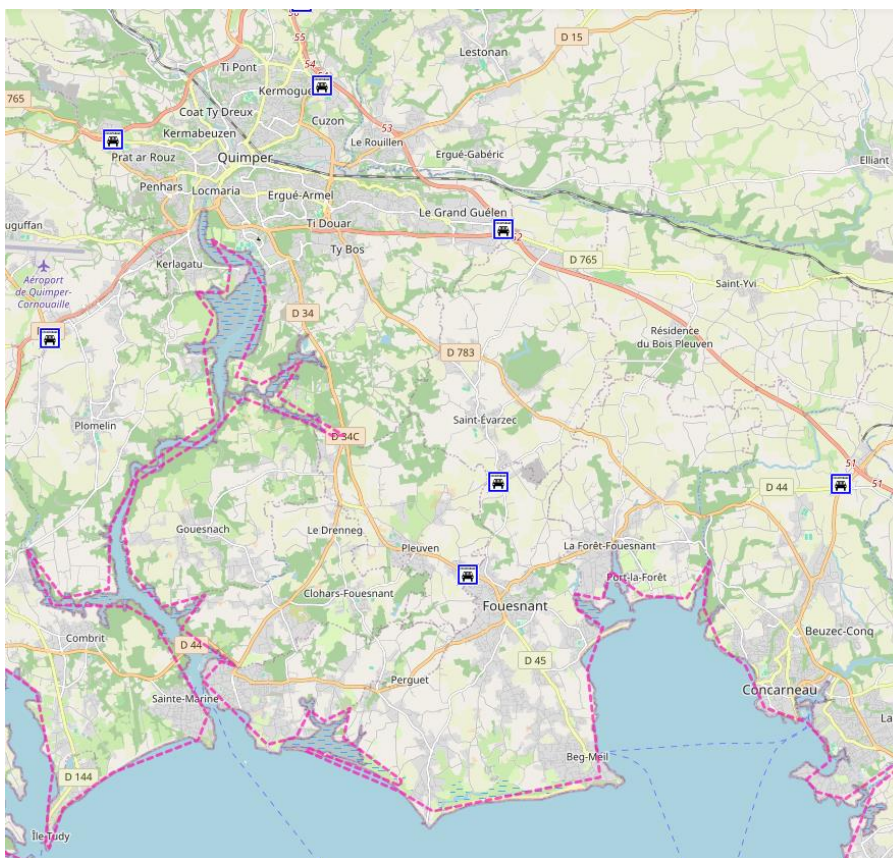
5- La présence d'aires de covoiturages sur la commune et à proximité

Source : Inforoute29 ; Google Maps

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais compte 2 aires de covoiturage sur son territoire, dont une située à Fouesnant :

- Une **aire à Menez Rohou (secteur de Kérambris) à Fouesnant** (soit à 4,4 km du centre-ville de Fouesnant), d'une capacité de 20 places.
- Une **aire au niveau du pôle commercial de la ZAC de Penhoat Salaun à Pleuven** (soit à 2,3 km du centre-ville de Fouesnant), d'une capacité de 30 places.

Les autres aires de covoiturage les plus proches sont localisées à Concarneau, à l'Est du territoire (à environ 12,7 km) et au Nord à Quimper (à environ 11,3 km).



Extrait – Aires de covoiturage à l'échelle de la CCPF (Source : Inforoute 29)



6- Les autres types de desserte à Fouesnant

Source : La Riviera bretonne ; Google Maps

En raison de sa localisation, relativement rapprochée avec Quimper notamment, Fouesnant bénéficie d'une bonne accessibilité aux autres infrastructures et réseaux de transports de Bretagne.

La desserte ferroviaire

La **gare la plus proche se situe à Quimper**, à environ 16 km du centre-ville de Fouesnant (environ 25 min). Le réseau SNCF depuis cette gare permet de desservir notamment les villes de Rennes, Nantes, Brest, Landerneau, Lorient et Paris.

Le projet Bretagne Grande Vitesse inauguré en 2017, permet aujourd'hui de rejoindre Paris, au départ de Quimper, en 3h30 (45 minutes de moins qu'auparavant). L'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) permet de rapprocher un peu plus le Finistère à l'espace national mais pose de nouvelles questions sur la connectivité et l'échange avec les communes environnantes. Les pratiques de mobilité et d'intermodalité (covoiturage, cars régionaux...) évoluent et le gain de temps de 45 minutes entre Quimper et Paris va venir intensifier les flux engendrant un impact positif pour les activités économiques et touristiques du territoire.

La desserte aérienne

Les 3 aéroports les plus proches de Fouesnant sont :

- **L'aéroport de Quimper-Cornouaille** (à Pluguffan), situé à 18,5 km (soit 20 min), mais sans lignes régulières néanmoins.
- **L'aéroport de Lorient Bretagne Sud**, situé à 57 km (soit 45 min), proposant des vols réguliers vers Toulouse en particulier.
- **L'aéroport Brest Bretagne** (Guipavas), situé à 87 km (soit 1h05) et duquel décollent de nombreux vols réguliers.

La desserte maritime

La commune de Fouesnant dispose d'une large façade maritime sur tout le Sud et l'Est de son territoire. Si elle ne dispose pas de port, elle compte néanmoins plusieurs cales, notamment à Beg-Meil, d'où partent des navettes et excursions vers les Îles des Glénan.



7- La poursuite du développement du réseau de liaisons douces

Source : Données communales ; Site internet mairie ; Site internet CCPF ; FF Randonnée ; La Riviera bretonne ; Ouest France ; Revue communautaire Plein Cap (janvier 2025)

Les modes actifs sont aujourd'hui de plus en plus employés, tant par les résidents des territoires que par les personnes en itinérance. Les communes sont ainsi appelées à devoir satisfaire une demande croissante de création d'itinéraires sécurisés pour les usagers (piétons, vélos...).

Fouesnant a largement débuté ce travail sur son territoire, en partenariat avec la CdC et le département.

Les déplacements piétons

La commune présente plusieurs liaisons douces piétonnes au sein de son centre-ville, notamment aux abords de l'école publique Kerourgué et de la crèche Bidibulle.

Le territoire communautaire compte près d'une trentaine d'itinéraires, pour une longueur totale de 250 km de sentiers de randonnée pédestre balisés et sécurisés. Plusieurs de ces sentiers passent et/ou prennent leur départ à Fouesnant.

D'autre part, la commune est traversée par un itinéraire de grande randonnée balisé, à savoir le GR34 – Sentier des Douaniers, qui longe tout le littoral breton, dont celui de Fouesnant.

Les déplacements vélos

Un **schéma vélo** est exécutoire à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais sur la période 2025-2035. Son programme d'actions est décliné en 4 thématiques et 14 fiches actions.

Depuis 2012, l'intercommunalité favorise la pratique du vélo en tant que loisirs à l'échelle de son territoire. Les travaux engagés se sont donc concentrés pendant longtemps sur la voie de la « Littorale ».

Son objectif est à présent de développer l'usage utilitaire du vélo. L'intercommunalité entend faciliter les trajets domicile-travail, domicile-école, ainsi que la mobilité entre les villes du territoire et de façon sécurisée. Le but est ainsi de « faire du vélo une véritable alternative à la voiture ».

La commune de Fouesnant compte déjà un certain nombre d'aménagements cyclables sur son territoire, liés notamment à la véloroute ou réalisés souvent en complément de la voirie destinée aux véhicules motorisés, comme sur l'axe de la RD 45 entre le centre-ville et Beg-Meil.

De nombreuses travaux ont déjà été engagés ces 5 dernières années pour créer de nouvelles pistes cyclables et en rénover d'autres :

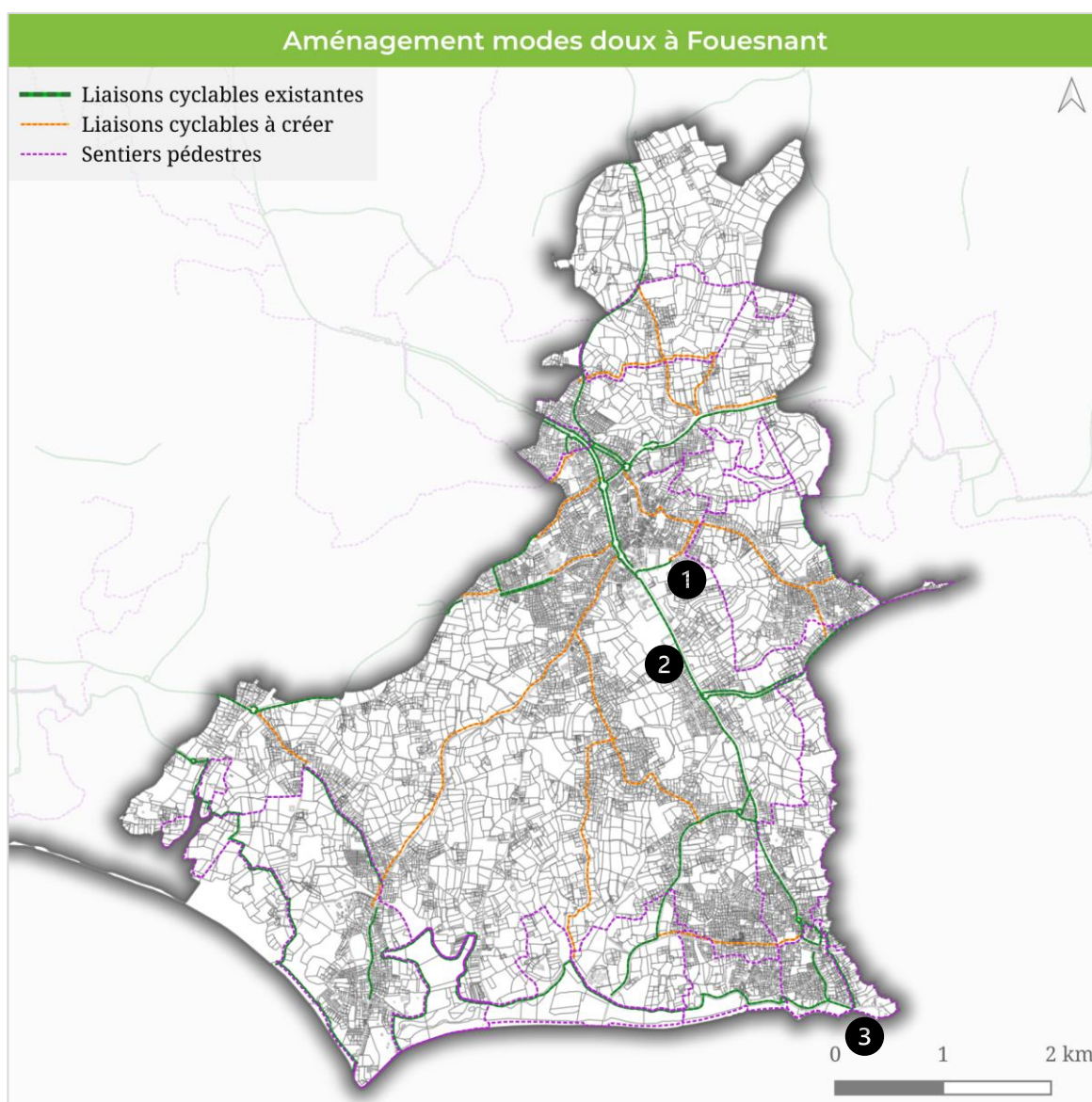
- Création d'une piste cyclable entre Fouesnant et Saint-Évarzec et renouvellement de l'enrobé dans son entièreté sur la voie cyclable en direction de Fouesnant (travaux 2019) ;
- Création d'une voie partagée piétons / vélos sur la route de Mestrezec (travaux 2020) ;
- Création d'une voie cyclable entre le giratoire de l'Odet et celui de Bréhoulou (travaux printemps 2021) ;
- Prolongement des aménagements cyclables entre le bourg de Fouesnant et l'entrée de Beg-Meil (printemps 2021) ;
- Création d'une voie cyclable sur la route de Bénodet (travaux 2023) ;
- Création d'un chemin aménagé sur 1 km entre Moustierlin et le centre-ville de Fouesnant (travaux 2023).

Le schéma directeur vélo de la CCPF prévoit la création de nouvelles portions cyclables sur la commune de Fouesnant, permettant notamment de se rendre depuis le centre-ville vers le Cap-Coz et Moustierlin. Plusieurs autres pistes cyclables, de dessertes locales, sont également prévues dans le schéma.

Plusieurs aménagements sont en cours ou vont être aménagés au cours de l'année 2025 :



- Prolongement de la véloroute sur l'avenue de la Pointe du Cap-Coz (achèvement des travaux avant l'été 2025) ;
- Aménagement du boulevard urbain route de Quimper et du giratoire de l'Odet : modification de la configuration de la voirie avec création de voies cyclables de part et d'autre et sécurisation du giratoire de l'Odet avec la création d'un rond-point hollandais (livraison fin avril 2025) ;
- Rénovation de la chaussée et création d'un trottoir et d'une piste cyclable sur l'avenue de la Pointe du Cap-Coz (depuis le carrefour avec la descente du Loch jusqu'au poste de secours) (livraison fin avril 2025) ;
- Aménagement de la voirie et d'une piste cyclable route de Mestrezec (livraison fin 2025).





1
Aménagement cyclable allée de Loc-Hilaire
(Source : Territoire +)



2
Aménagement cyclable le long de la Route de
Beg-Meil (RD 45) (Source : Google Maps)



3
Sentier pédestre à Beg-Meil (Source :
Territoire +)

SCHEMA D'ITINERAIRES CYCLABLES



Date : 16-08-2021

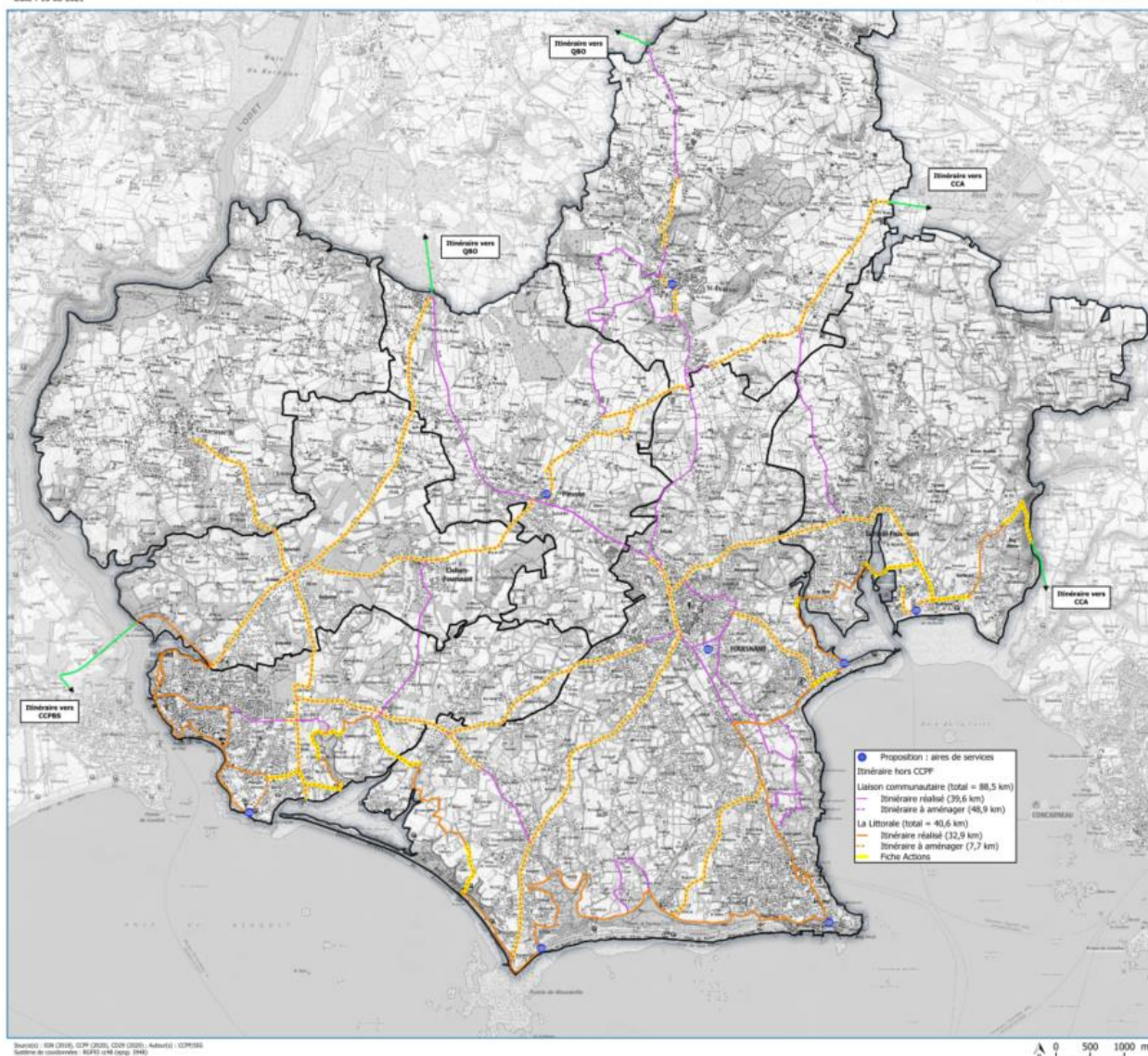
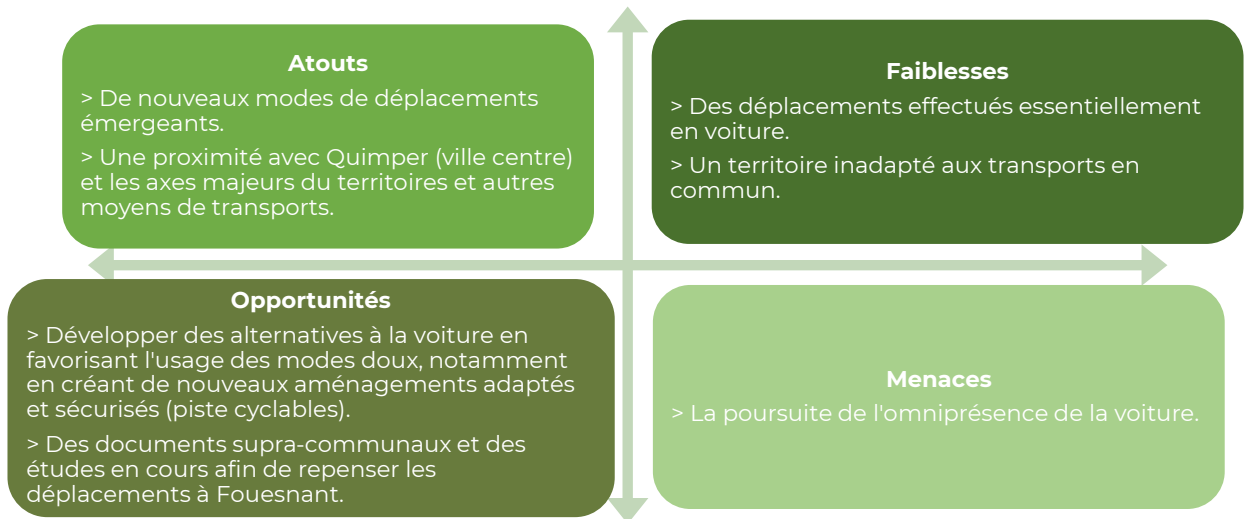


Schéma d'itinéraires cyclables du schéma vélo (Source : CCPF)

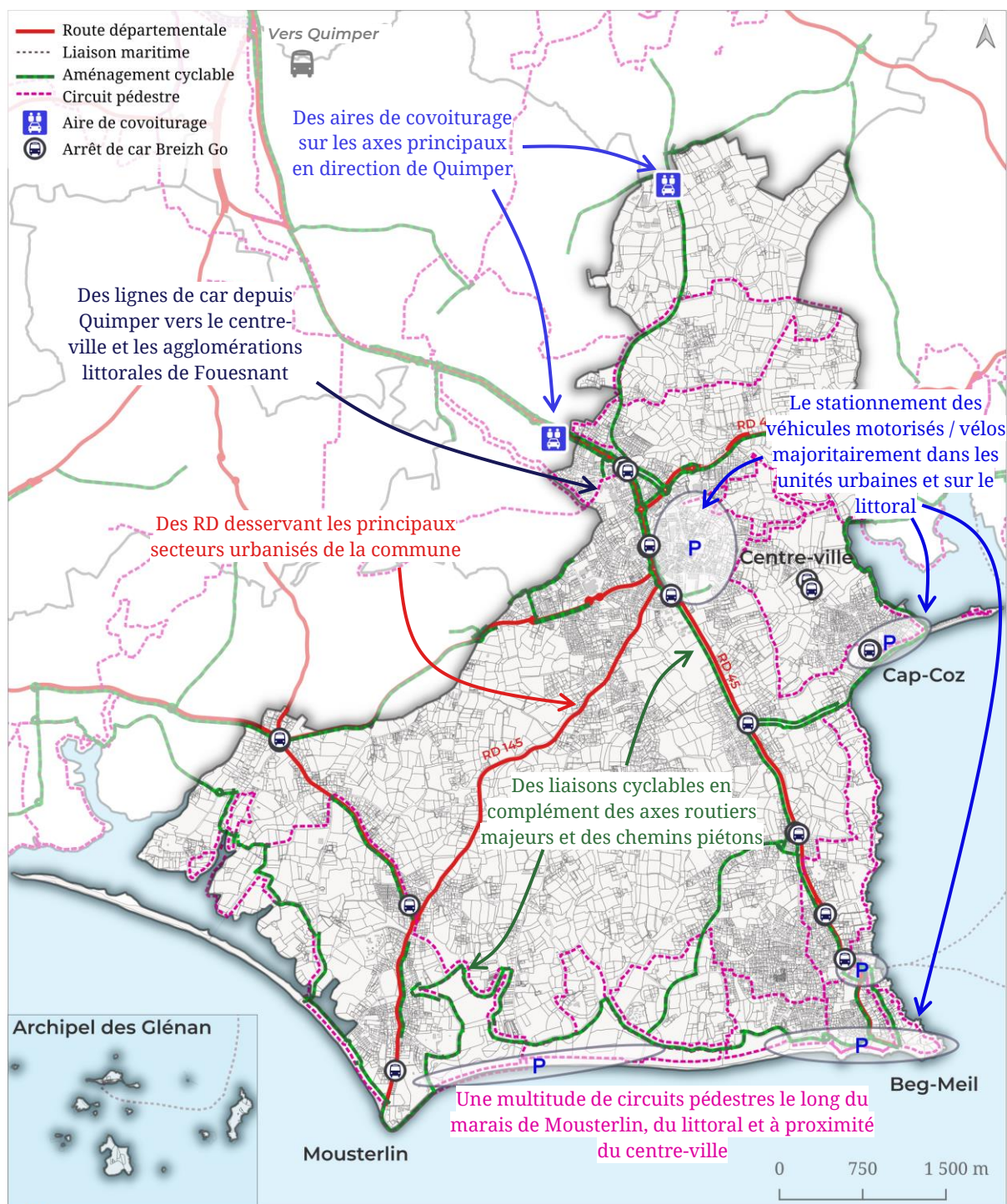


8- Synthèse de l'analyse des transports et de la mobilité





SYNTHÈSE - TRANSPORTS ET MOBILITÉ





Plan local d'urbanisme : Règlement

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 16/03/2026
Commune de Fouesnant-les-Gienan
ID : 029-212900583-20260303-20260202_31B-DE



Territoire + – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Directrice Secteur Ouest : **Lisanne Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

15 avenue du Professeur Jean Rouxel, 44470 Carquefou